Annexe 1 au règlement de consultation : Résumé du projet de création d'une salle de conférence de garnison à vocation opérationnelle.

L'opération, objet du présent marché, porte sur la conception, la construction et/ou l'aménagement, puis l'exploitation/maintenance d'une salle de conférence de garnison à vocation opérationnelle, sur le camp de Mailly-Le-Camp.

Le titulaire du marché sera, pour cela, amené à concevoir des solutions techniques qui répondent à toutes les exigences réglementaires, à les mettre en œuvre ainsi que d'assurer l'exploitation et la maintenance de l'ouvrage créé.

1. LES ENJEUX MAJEURS DU PRESENT MARCHE SONT LES SUIVANTS

• Au niveau économique : fournir des infrastructures économes en énergie, d'une maintenance aisée et dont le coût et la facilité de maintenance doivent être maîtrisés ;
• Au niveau de la durabilité : fournir des ouvrages et des équipements se caractérisant par leurs robustesses ;
• Au niveau de la réglementation : respecter et mettre en application les différentes réglementations en vigueur.

2. LES INSTALLATIONS ET RESEAUX CONCERNES PAR LE MARCHE CCAEM SONT LES SUIVANTS

2.1. Phase conception et construction

Description de l'opération et présentation des prestations à réaliser au titre du marché :

Cette opération, située sur le quartier Sénarmont à Mailly-le-Camp (10), consiste en :

- La construction d'une nouvelle salle de conférence de 450 places, bâtiment ERP, classé type L « salles d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple » et de 3ème catégorie (effectif total du bâtiment compris entre 301 et 700 personnes) ;
- La déconstruction de l'ancienne salle de conférence ;
- La création d'une aire de stationnement de 2400 m² supportant des poids lourds et, avec un marquage au sol de 50 places pour les véhicules légers et de 12 places pour les poids lourds ;
- Le renforcement de la voirie d'accès principale à la plateforme de simulation.

2.2. Phase entretien - maintenance

L'entretien-maintenance sur 5 ans : conduite et entretien courant des installations techniques, y compris la réalisation de contrôles réglementaires, à prix forfaitaire (P2).

Il a été décidé lors de la revue de programme de ne pas prévoir de maintenance supplémentaire, et donc pas de tranche optionnelle.

3. DOSSIER IOTA

Les surfaces de parking à créer pour cette opération sont prises en compte dans le dossier IOTA 2150. Tous ouvrages réalisés s'y référant suivront conformément les réglementations normatives et réglementaires sur le dimensionnement des séparateurs à hydrocarbures (réf. note de veille normative du CNIDEP datée de 2012).

4. URBANISME

Le camp de Mailly-Le-Camp est dispensé de toute formalité au titre du code de l'urbanisme article R421-8.
Il fait partie de la liste des grands camps article A421-1 du code de l'urbanisme.

5. CONTRAINTES D'ACCES

Les travaux ayant lieu sur le domaine militaire, les soumissionnaires sont informés que certains documents sont nécessaires avant accès et avant toute exécution de travaux et, il est notamment requis l'agrément favorable des fiches individuelles de contrôle primaire qui seront transmises lors de la période de préparation de chantier. Pour être admis à pénétrer et à circuler dans l'enceinte militaire, tous les personnels des entreprises devront être munis d'un laissez-passer.

6. PHASAGE DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés en site occupé et, leurs impacts devront être minimisés ; ceux-ci pourraient être ralentis lors des exercices militaires du CECPC.

Par ailleurs, une opération de construction d'un bâtiment hébergement à proximité est également programmée dans la même temporalité.

Le phasage des travaux se déroulera conformément à un phasage de cloisonnement, validé à la revue de programme du 09/07/2026.